

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

Rapport annuel 2018

Table des matières

1. Fonds de garantie
2. Marche des affaires
3. Evolution du nombre de participants
4. Contrôles de solvabilité
5. Bilan et compte de résultat 2018
6. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

1. Fonds de garantie

Le Fonds de garantie assure dans l'intérêt des consommateurs les coûts des voyages à forfait, tels que définis dans la loi fédérale sur les voyages à forfait, ainsi que le rapatriement des clients des voyagistes affiliés au Fonds. Par ailleurs, conformément au contrat de participation, il couvre le risque de du croire pour les ventes de voyages de participants à participants, les prestations individuelles étant incluses.

Pour faire suite à la motion Markwalder, l'Office fédéral de la justice a organisé début 2018 une table ronde portant sur la mise en place de sanctions efficaces en cas de violation de l'obligation de garantie. Cette rencontre a permis au Fonds de garantie d'exprimer son souhait quant à la création d'une base légale.

Au cours de l'exercice sous revue, Claude Luterbacher (Trans-Continental SA) a rejoint les rangs du Conseil de fondation, où il remplace Olivier Dupont (ODYSSEY Consulting), et Daniel Bühlmann (MTCH AG) a été réélu pour un nouveau mandat de trois ans en qualité de membre.

2. Marche des affaires

La faillite de l'agence de voyages Uster AG («Uschter Reisen») a été prononcée le 29 janvier 2018. Tous les voyages concernés impliquant 620 consommateurs ont pu être exécutés par le Fonds de garantie. Compte tenu des charges de l'ordre CHF 617'322 et des produits pour un montant de CHF 433'331, la charge nette s'élève à CHF 183'991.

Depuis sa création, le Fonds a versé au total 16.37 millions de francs à 24'856 consommateurs, dont CHF 10.84 millions sont issus des provisions de la Fondation après déduction des garanties individuelles.

Au cours de l'exercice sous revue, les provisions pour sinistres potentiels ont dû être réduites de CHF 75'486.

3. Evolution du nombre de participants

Le nombre de participants s'est réduit de 13 et celui des succursales et marques de 4 au cours de l'année sous revue. 1'093 entreprises au total (succursales et marques comprises) étaient affiliées au Fonds de garantie au 31 décembre 2018.

4. Contrôles de solvabilité

La solvabilité des agences de voyages et des tour-opérateurs affiliés a fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle à l'interne sur la base des critères définis dans l'avenant au contrat. Ces contrôles systématiques constituent le volet le plus important de la gestion des risques pratiquée par la Fondation.

5. Bilan et compte résultat 2018

Les recettes provenant des contributions annuelles et des taxes d'inscription ont augmenté de CHF 16'374 pour se fixer à CHF 1'177'487, ce qui correspond à une hausse de 1.4% par rapport au précédent exercice. L'émolument pour frais administratifs, en léger recul par rapport à l'an dernier, a rapporté CHF 131'250.

Les produits des intérêts et des dividendes issus des placements financiers ont baissé de CHF -18'233 (-14.13%) par rapport au précédent exercice pour se fixer à CHF 110'805. En 2018, une année boursière difficile, les rendements positifs ont été contrebalancés par un résultat de change négatif réalisé sur les placements financiers de CHF -17'227, d'une part, et un non réalisé de CHF -118'578, d'autre part. En comparaison avec d'autres organisations, la Fondation a su maîtriser les défis découlant de la situation en matière de placements.

Les charges totales ont augmenté de CHF 39'958 pour s'établir à CHF 1'180'488. Les frais liés au secrétariat sont en légère hausse par rapport à l'an dernier.

Suite au sinistre susmentionné et à cette année boursière difficile, le compte de résultat boucle sur un excédent de dépenses de CHF 75'486. Après dissolution de cette somme dans les provisions pour sinistres, le montant de ces dernières s'élève à CHF 5'368'810 début 2019.

L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 16 mai 2019 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

6. **Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation (situation au 31.12.2018)**

Secrétariat

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage
Etzelstrasse 42, case postale, 8038 Zurich
Stefan Spiess (Directeur), Khatia Kosec (Rating Analyst) et
Anita Furrer (Adjointe administrative)
Tél. +41 44 488 10 70, info@garantiefonds.ch, www.garantiefonds.ch

Conseil de fondation

André Dosé, Président
Jacques Lathion, Vice-président
Martin Wittwer, Vice-président
Rolf Besser, Licencié en droit
Daniel Bühlmann, Président de la commission financière
Walter Güntensperger
Rolf Helbling
Claude Luterbacher
Heinrich Marti
Dieter Zümpel

**Fondation du Fonds de garantie légal
de la branche suisse du voyage**



André Dosé, Président



Stefan Spiess, Directeur

Zurich, le 29 juillet 2019

Annexe au rapport annuel

Nombre de participants (situation au 31.12.2018)

Année	Participants	Succursales/ marques	Total
2018	504	589	1'093
2017	517	593	1'110

Nombre de participants par régions

Région	Participants, succursales/ marques comprises	Proportion en %
Suisse romande	218	20%
Berne	147	13%
Haut-Valais	13	1%
Bâle	62	6%
Mittelland	98	9%
Suisse centrale	109	10%
Tessin	24	2%
Grisons	23	2%
Ville de Zurich	142	13%
Canton de Zurich / Nord-est de la Suisse	191	17%
Suisse orientale	66	6%
Nombre total de participants, succursales comprises	1'093	100%

Faits et chiffres (indications en CHF)

Exercice	2018	2017	2016
Nombre de participants, succursales/marques comprises	1'093	1'110	1'165
Contributions	1'163'987	1'135'613	1'231'703
Bénéfices/pertes de cours sur placements (réalisés)	-17'227	40'860	-9'161
Bénéfices/pertes comptables sur placements (non réalisés)	-118'578	251'210	37'595
Honoraires du Conseil de fondation (conseils juridiques compris)	91'527	91'908	101'300
Bénéfice d'exploitation	108'505	580'906	465'828
Paiements pour sinistres en faveur de consommateurs/tour-opérateurs	617'322	92'708	377'700
Paiements pour sinistres après déduction des prestations de garantie	183'991	-585	337'700
Constitution de provisions pour sinistres	0	581'491	128'128
Dissolution de provisions pour sinistres	-75'486	0	0
Provisions pour sinistres	5'368'810	5'444'296	4'862'805
Assurance pour gros sinistres	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Prestations de garantie spécifiques aux entreprises	55'225'000	55'195'000	55'527'000
Chiffre d'affaires total déclaré (basé sur les chiffres de l'an dernier)	5.27 mia.	4.99 mia.	5.12 mia.